

## Courrier des lecteurs

## N'isolons pas les jeunes migrants

## Lettre du jour

**Vernier, 11 novembre** Nous commettons une grave erreur en isolant les jeunes migrants dans des centres pour mineurs non accompagnés.

A travers le voyage qu'ils ont accompli pour arriver jusqu'en Europe, ces jeunes ont déjà affronté bien des difficultés. Ils s'en sont sortis soit endurcis, soit traumatisés, mais jamais indemnes. En Suisse, c'est une culture, des habitudes (...) complètement différentes des leurs qu'ils découvrent et qui, souvent, les choquent.

Il leur est impossible de les accepter d'emblée et vers qui peuvent-ils se tourner pour répondre aux interrogations qui les assaillent (...)? Chez eux dans leur famille, ils auraient pu parler à un père, une mère, ou tout autre adulte incarnant l'autorité à respecter. Cet adulte leur aurait expliqué dans leur

langue, à travers des exemples tirés de leur culture, ce nouveau monde. Comment imaginer une seconde que des assistants sociaux de «chez nous», formés par toutes sortes de procédures bien cadrées, aussi motivés soient-ils, puissent remplacer ce référentiel. Par ailleurs, les assistants ne sont pas toujours là, les questions, elles, émergent à n'importe quel moment. Enfin, faute de parvenir à des résultats, nos jeunes assistants se retrouvent eux aussi démotivés. Tout le monde est perdant! (...) Ces jeunes migrants ont besoin de côtoyer des adultes de leur culture. Et donc, il aurait mieux valu les laisser dans des centres d'accueil en compagnie de familles qui auraient pu garder un œil sur eux (...). Il n'est jamais trop tard pour bien faire, n'isolons pas ces jeunes du groupe, ne les laissons pas livrés à eux-mêmes.

**Christina Meissner**



AT/PHILIPPE HUGUEN

## J'aurais voté Bernie Sanders

**Veyrier, 9 novembre** Si j'étais citoyen américain, je me serais appretté à voter pour un candidat démocrate. Mais je n'aurais pas compris que Barack Obama n'ait pas suivi ses promesses électorales, entre autres celle concernant la fermeture de Guantanamo. Je chercherais à comprendre pourquoi mon président n'était pas plus résolu à influencer une paix entre Israël et Palestine.

Je n'aurais pas compris que, sous la présidence d'un fils d'Africain, le racisme se renforce dans mon pays. Je n'aurais pas compris pourquoi mon parti politique ne remet pas plus en question l'exportation de notre savoir-faire en Chine ou ailleurs. J'aurais eu de la peine à comprendre qu'une ancienne «First Lady», âgée aujourd'hui de 70 ans, veuille se présenter à la présidence d'un

Etat que son mari a dirigé pendant huit années, et il y a seize ans de cela. J'aurais peur qu'une personne qui était en faveur de l'intervention militaire en Irak devienne celle qui peut en décider. J'aurais aimé que ma candidate ait plus d'enthousiasme pour me convaincre de la suivre. J'aurais aimé qu'elle me dise toute la vérité, y compris sur son état de santé. J'aurais préféré qu'elle réponde plus clairement à mes préoccupations, et non son adversaire. Si j'avais été citoyen américain, j'aurais voté pour Bernie Sanders, mais pas pour la candidate démocrate désignée.

**Gilles Bourquin**

## La saga des arbres menacés

**Genève, 10 novembre** Une grande partie des arbres abattus étaient en bonne santé et rien ne justifiait leur élimination si rapide. L'aménagement de la

plaine de Plainpalais est une saga depuis une vingtaine d'années avec des manœuvres cachées, des mandats attribués on ne sait comment et beaucoup d'argent dépensé.

Opacité des procédures, expertises pas convaincantes, tout est mis en œuvre pour réaliser un dessein, se convaincre qu'ils sont malades, pour les abattre prématurément afin de réaliser un projet mégalo et hors de prix. Ce n'est donc pas un

## Ecrivez-nous

Vos réactions, votre opinion nous intéressent. Envoyez votre lettre à [courrier@tdg.ch](mailto:courrier@tdg.ch), ou à **Tribune de Genève, courrier des lecteurs, case postale 5115, 1211 Genève 11**. Votre texte doit être concis (1400 signes maximum), signé et comporter vos adresse et téléphone. La rédaction se réserve le droit de choisir les titres et de réduire les lettres.

faux débat entre deux partisans de la destruction des arbres de la plaine de Plainpalais (voir «Tribune de Genève» du 9 novembre) qui va éclairer le sujet et les citoyens de la Ville de Genève.

Oui, on peut faire des aménagements sur la plaine et améliorer le confort des utilisateurs sans détruire son patrimoine arboricole; oui, on peut entretenir les arbres afin qu'ils continuent de nous offrir ombre et protection. Il est temps que chacun prenne ses responsabilités et assume ses erreurs. Effectuons une véritable 2e expertise par une entreprise spécialisée hors du canton pour protéger les arbres restant et préparer l'avenir.

Un patrimoine naturel de grande qualité a été détruit de manière irresponsable. (...) Le 27 novembre, votez non au projet d'aménagement de la plaine de Plainpalais. (...) **Daniel Sormanni, conseiller municipal MCG**

## Lu sur les blogs



## Julien Sansonnens, Les Ordres de grandeur

**Pierre Béguin:** «Les ordres de grandeur» illustre le renouveau du polar helvétique, est-il écrit sur le dos de la couverture. Ah bon! J'ignorais qu'il y avait une tradition du polar helvétique. Il est vrai que je n'ai jamais été, et que je ne serai vraisemblablement jamais, un amateur d'un genre - et d'un style - que je trouve beaucoup trop convenu. Il est vrai aussi - on l'a constaté récemment - que le genre peut rapporter gros, et donc qu'il est devenu très

tendance chez les jeunes auteurs, romans notamment. (...) Le roman de Julien Sansonnens s'inscrit dans ce registre. Avec cet intérêt supplémentaire pour le lecteur que, pour une fois, la société bourgeoise dont il est question n'est pas celle de Los

Angeles ou de New York, mais une société bien de chez nous, romande pur sucre, qui s'étend entre Neuchâtel et Genève.

L'auteur possède un sens acéré de la dérision, du cynisme, de cette sorte de désabusement qui déshabille les apparences et qui renvoie toute chose, toute valeur, à sa vanité: puisque tout est vain, la vertu l'est aussi, même si l'on en conserve quelque part la nostalgie. Dans les «ordres de grandeur» du texte, c'est bien à ce niveau que Julien Sansonnens excelle le plus, au point que certaines pages sont particulièrement jubilatoires pour un lecteur réceptif à cette tonalité décapante. Et j'en suis... <http://blogres.blog.tdg.ch>

## Histoires singulières et autre récit

**Djemaa Chraïti:** A la chasse «aux histoires singulières sur la synchronicité», je compile autant de récits que faire se peut en vue d'une prochaine publication. Lorsque j'ai un interlocuteur ou une interlocutrice devant moi, je donne un exemple de synchronicité et attends un récit du même type que je retranscris dans mon petit cahier à carreaux bleus. (...) Devant moi, un personnage élégant aux traits raffinés, arborant des lunettes

rondes aux montures fines et dont la stature pourrait rappeler celle de Stefan Zweig. En écoutant un de mes récits, il s'anime brusquement et décide de m'en délivrer un, transmis par la lignée paternelle, fumeuse de cigares, pareil à un bijou rare et unique qu'il extrairait d'une malle aux trésors et que voici et qui ne s'inscrivait pas dans une optique de synchronicité mais qui avait quelque de chose d'aussi magique et envoûtant: lorsque la famille Davidoff s'installa à Genève, le petit Zino n'avait alors que 5 ans. (...) <http://regardscroises.blog.tdg.ch>

## Presse romande: ce qui doit changer

**Pascal Décaillet:** Le journalisme en Suisse romande est totalement circulaire. Dès qu'une affaire surgit, ou que vient poindre un sujet, je peux vous dire, les yeux fermés, qui va immédiatement embrayer, qui va reprendre, combien de jours l'info va vivre, avant de s'éteindre, pour laisser place à d'autres. Sur la plupart de ces affaires, pour ma part je choisis le silence. Pour traiter la correspondance entre Maurice Chappaz et Corinna Bille, nous sommes hélas un peu moins nombreux. Et pour le cinéma grec et l'histoire ouvrière de la Suisse

romande, heureusement que nous avons «Gauchebo». Cet effet «palais des glaces», ou labyrinthe, où on ne s'abreuve qu'aux mêmes sources, est l'une des causes majeures de la célérité récente des médias romands dans les traitements du 9 février 2014, du Brexit, de l'élection de Trump. A quoi s'ajoute une totale incapacité à l'autocritique. (...) <http://pascaldecaillet.blog.tdg.ch>

## Frédéric Jaccard

**Cédric Segapelli:** (...) De l'imaginaire à l'utopie jusqu'à sa concrétisation, du rêve bricolé dans un garage jusqu'à la réalité d'un consumérisme aussi aveugle qu'effréné, Frédéric Jaccard pose un regard désenchanté, presque amer, sur ce parcours numérique qu'il questionne. «Exil» est un roman étrange qui s'installe sur la vague du polar en oscillant sur les rivages du thriller pour nous conduire subtilement sur la bordure de l'anticipation en faisant la part belle aux références, comme Burrough, Philip K. Dick et Gibson, dont l'un des romans accompagne cet énigmatique protagoniste sans nom. (...) <http://monromannoiretbienserre.blog.tdg.ch> + sur <http://blog.tdg.ch>

## Les avantages d'un troisième pilier B

## Le conseil

**Pascal Rytz**  
Avocat



**J'ai lu votre contribution du 24 octobre 2016 concernant le troisième pilier «A», J'aimerais me constituer une prévoyance mais on m'a également parlé d'un troisième pilier «B» et franchement je ne comprends pas bien la différence. Offre-t-il les mêmes avantages, notamment fiscaux?**  
**Jacques, Carouge**

Le pilier 3B permet, tout comme le pilier 3A, de combler les éventuelles lacunes des premier et deuxième piliers. Toute personne peut ainsi décider de se constituer un pilier 3B, qu'elle soit salariée ou non.

Ce troisième pilier «B» est une prévoyance libre qui offre beaucoup de flexibilité. En effet, contrairement au troisième pilier «A», le montant des primes est libre, de sorte qu'il n'existe aucune limitation du montant annuel que vous pouvez verser. Vous disposez ainsi d'un libre choix s'agissant de la part des économies que vous entendez affecter à votre prévoyance.

De plus, dans le pilier 3B, le preneur d'assurance, la personne assurée et le payeur de primes peuvent être des personnes différentes, ce qui permet des combinaisons intéressantes selon les besoins.

Par ailleurs, il est important de relever que pour le pilier 3B, il n'existe aucune restriction légale s'agissant des clauses bénéficiaires: vous pouvez ainsi désigner qui vous souhaitez pour recueillir le fruit de votre épargne, par exemple une personne externe à votre cercle familial. Le libre choix du bénéficiaire peut être particulièrement bienvenu si

vous désirez privilégier un héritier ou un tiers lors de votre succession, dans le respect des réserves héréditaires fixées par la loi. Ce point constitue une différence fondamentale avec le pilier 3A pour lequel le cercle des bénéficiaires et leur ordre de priorité sont strictement prévus par la loi.

«Vous pouvez en disposer à n'importe quel moment en demandant un versement anticipé»

Enfin, le pilier 3B est une prévoyance disponible, c'est-à-dire que vous pouvez en disposer à n'importe quel moment en demandant un versement anticipé, sans qu'il soit nécessaire de justifier la raison ou la destination du montant. Ce dernier peut donc parfaitement servir - contrairement au pilier 3A - à financer un voyage ou encore l'achat d'un bateau!

Cela étant, au niveau fédéral, aucun avantage fiscal n'est octroyé au pilier 3B. En revanche, la plupart des législations cantonales prévoient une déduction fiscale pour les primes versées, moyennant certaines restrictions. A Genève, la loi prévoit une déduction uniquement pour les primes versées à une assurance-vie pour un montant maximum de 2200 fr. par an pour une personne seule, alors qu'un couple marié peut déduire un montant de 3300 fr. au plus (art. 31 de la loi sur l'imposition des personnes physiques: LIPP).

Il découle des explications qui précèdent que le pilier 3B offre plus de souplesse que le pilier 3A mais n'octroie pas les mêmes avantages fiscaux.

**Tribune de Genève**



**Adresse:** 11 rue des Rois, 1204 Genève. Tél. 022 322 40 00 - Case postale 5115 - 1211 Genève 11. Fax rédaction: 022 781 01 07

**Adresse électronique:** [redaction@tdg.ch](mailto:redaction@tdg.ch) (non valable pour annonces et abonnements)

**Internet:** [www.tdg.ch](http://www.tdg.ch) Pour signaler vos manifestations: [agenda@tamedia.ch](mailto:agenda@tamedia.ch)

## Abonnements:

Tarifs pour la Suisse (TVA 2.5% incluse)  
12 mois: Fr. 509.-  
**Courrier:** Case postale 5306, 1211 Genève 11  
**Tél.:** 0842 850 150 (lu-ve 8h-12h/13h30-17h)  
**Contact:** [abo.tdg.ch](mailto:abo.tdg.ch)  
**Suspension et changement d'adresse temporaire:** gratuit sur Internet [www.tdg.ch](http://www.tdg.ch)  
**Autres services:** Tél. 0842 850 150 Fax. 022 322 33 74

**Médiateur:** Daniel Cornu [www.mediateur.tamedia.ch](http://www.mediateur.tamedia.ch)  
**Marketing - Club lecteurs:** Fabrice Schoch  
Tél. 022 322 40 00, Fax 022 322 39 72

**Une publication de Tamedia Publications romandes SA**  
Pietro Supino, éditeur  
Serge Reymond, directeur général  
**Publicité Print Suisse romande**  
Tamedia Publications romandes SA  
Rue des Rois 11, 1204 Genève 11  
+41 22 322 34 25  
[publicite.geneve@tamedia.ch](mailto:publicite.geneve@tamedia.ch)  
**Publicité Print Suisse alémanique**  
Tamedia Publications romandes SA  
Werdstrasse 21, 8021 Zürich  
Tél. + 41 44 251 35 75  
[Publicite.zuerich@tamedia.ch](mailto:Publicite.zuerich@tamedia.ch)  
**Annonces**  
Guichet: rue des Rois 11, 1204 Genève 11.  
[www.mytamedia.ch](http://www.mytamedia.ch) - référence point-annonces

**Tirage contrôlé (REMP 2015)**  
41 213 exemplaires  
**Audience (Mach Basic 2014-2)**  
110 000 lecteurs

**Indications des participations importantes selon l'article 322 CPS:**  
CIL Centre d'Impression Lausanne SA, homegate AG, ImmoStreet.ch S.A., LC Lausanne-cités SA, Société de Publications Nouvelles SPN SA  
**Imprimé en Suisse**  
Tous les droits sont réservés. Toute réimpression, copie de texte ou d'annonce, ainsi que toute utilisation sur des supports optiques ou électroniques, sont soumis à l'approbation préalable de la rédaction. L'exploitation intégrale ou partielle des annonces par tiers non autorisés, notamment sur des services en ligne, est expressément interdite.